Périgueux, le 15 septembre 2008

L'Inspectrice de l'Education nationale

A
Mesdames Messieurs les enseignants
Mesdames messieurs les directeurs

Inspection de l'Education Nationale
Périgueux II

Affaire suivie par
Annie COURTEAUX

Tél. : 05 53 53 16 66

ce.ien-périgueux2@ac-bordeaux.fr

20, rue A. de Musset
24 016 Périgueux CEDEX

NOTE DE SERVICE N°10
Référence : AC/CL n° 31

Objet :
- **PROPOSITION D'OUTIL POUR REALISER LES PROGRESSIONS DES APPRENTISSAGES PAR PERIODE SCOLAIRE (PROGRAMMES DE L'ECOLE PRIMAIRE 2008, A. DU 09.06.2008, BOEN N°35, 19 AVRIL 2007, HORS SERIE).**
- **PRESENTATION HARMONISEE DES EVALUATIONS 2008**

Dans un souci de continuité des outils professionnels de l'enseignant, nous actualisons la grille de Progression des apprentissages par période scolaire en fonction des programmes d'enseignement de l'école primaire 2008 qui tiennent compte du socle commun de connaissances et de compétences. Cette proposition de grille disponible sur le site de Périgueux II s'ajoutera aux outils de prévision que possède déjà tout enseignant.

ELEMENTS D'ELABORATION ET DE LECTURE DU TABLEAU

La grille constitue un outil de prévision de l'enseignant destiné au repérage des grandes lignes d'action pendant la période scolaire dans chaque champ disciplinaire. En six à sept semaines un nombre réduit de connaissances et compétences est ciblé et travaillé dans des situations d'apprentissages choisies et pertinentes.
Il est intéressant de croiser les compétences et connaissances attendues (fin de maternelle, CE1, CM2) dans le socle commun (espace CYCLE, SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES) et celles figurant dans les tableaux de repères et progressions par section ainsi que dans les contenus de programmes (espace PERIODE SCOLAIRE CONSIDEREE).

- **à gauche, dans la colonne CYCLE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES figurent les connaissances et compétences travaillées et attendues en fin d'école maternelle, de cycle 2 (CE1) et cycle 3 (CM2) dans le champ disciplinaire et en français** ;
- l'ordre permet de faire figurer :
  - en premier les connaissances et compétences du champ disciplinaire et ce que l'élève apprend (être capable de…) ;
  - puis les mêmes repérages concernant le français, selon les choix prioritaires décidés en conseil des maîtres par exemple (évaluations, livret scolaire, …) ou par l'enseignant et les plus en rapport avec le champ disciplinaire considéré (EPS, sciences, histoire, éducation musicale…).

- **à droite, dans l'espace PERIODE SCOLAIRE CONSIDEREE sont développés les connaissances, compétences, objectifs d'apprentissages de la période scolaire. Ils sont davantage exprimés en terme d'objectifs intermédiaires ou d'objectifs opérationnels, par exemple, restreints en fonction de la durée de la période et des choix de l'enseignant ;**
- tout d'abord les objectifs d'apprentissages, (être capable de…) du champ disciplinaire et ceux en français les plus appropriés au champ disciplinaire considéré. En effet, en suivant les Programmes de l'école primaire 2008, il est intéressant de faire figurer dans les colonnes Langage oral ; Lecture ; Ecrits, rédaction, les objectifs d'apprentissage en français qui semblent les plus pertinents. Le choix de l'enseignant peut porter de façon privilégiée sur une ou deux formes du langage (Langage oral ; Lecture ; Ecrits, rédaction) ou l'apprentissage du français, selon les besoins des élèves.
- puis les situations d'apprentissage possibles appropriées et pertinentes ;
- enfin, dans la colonne « évaluation », les objectifs retenus par l'enseignant pour être évalués,
    - soit par oral rapidement et globalement au cours de la séance,
    - soit par écrit (au choix évaluations collectives, plans de travail, - cf Pédagogie différenciée en ligne – évaluations particulières pour un groupe de besoins, ou un atelier, évaluation au cours d'une séquence après une suite d'exercices sur 3 à 5 séances par exemple…) **dans un dispositif d'évaluation continue** sans surcharge en fin de période.

Les évaluations devraient donner lieu à un report dans le livret scolaire par l'élève (ou l'élève avec une aide selon ses possibilités) de façon fluide tout au long de l'année.

La définition des objectifs d'apprentissage (intermédiaires, opérationnels) est de la responsabilité de l'enseignant et des enseignants travaillant en équipe, en s'appuyant sur les Programmes d'enseignement de l'école primaire 2008

- repères pour organiser la progressivité des apprentissages à l'école maternelle
- progressions pour le cours préparatoire et le cours élémentaire première année
- progressions pour le cours élémentaire deuxième année et le cours moyen
- premier et deuxième paliers pour la maîtrise du socle commun (CE1, CM2)
- contenus des programmes dans tous les champs disciplinaires

ceux, choisis, des éditeurs, les livres de pédagogie qui aident à concevoir un objectif et vos propres progressions d'objectifs que vous utilisez déjà.

Je vous remercie de votre collaboration.

l'Inspectrice de l'Education nationale,

Mme Annie COURTEAUX

PJ. Progression des apprentissages
Exemple de présentation harmonisée des évaluations